



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.1
24 septembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 1re SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 17 septembre 1991, à 10 h 30

Président : M. de MARCO (Malte)
(Président provisoire)

puis : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
(Président)

Ouverture de la quarante-sixième session par le Président provisoire, Chef de la délégation de Malte [1]

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [116]

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Pouvoirs des représentants à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale [3]

- a) **Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs**

Election du Président de l'Assemblée générale [4]

Déclaration de M. Samir Shihabi, Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale

Programme de travail

Déclaration du Président

Admission de nouveaux membres à l'Organisation [20]

- a) **Demandes d'admission**
- b) **Lettres du Président du Conseil de sécurité**
- c) **Projets de résolution**

Allocution de M. Arnold Rüütel, Président du Conseil suprême de la République d'Estonie

Allocution de M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême de la République de Lettonie

Allocution de M. Vytautas Landsbergis, Président du Conseil suprême de la République de Lituanie

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

OUVERTURE DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION PAR LE PRÉSIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DÉLÉGATION DE MALTE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MINUTE DE SILENCE CONSACRÉE À LA PRIÈRE OU À LA MÉDITATION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose que nous célébrions en même temps, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981 et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci.

La célébration, chaque année, de la Journée internationale de la paix nous offre l'occasion particulière de réfléchir aux progrès accomplis durant l'année écoulée sur la voie de la paix et d'envisager les défis nouveaux ou constants qui requièrent maintenant notre attention. Nous vivons dans une ère de changements rapides et sans précédent. Face aux incertitudes de l'avenir, unissons-nous, en cette quarante-sixième session, et engageons-nous tous ensemble à apporter davantage de bien-être et de sécurité aux peuples de la terre.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/46/474)

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, saisir l'Assemblée générale du document A/46/474, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que six Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur la proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. Par conséquent, je propose que, pour la quarante-sixième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Belgique, Belize, Chili, Chine, Lesotho, Singapour, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je rappelle qu'en vertu du paragraphe 1 de l'annexe de la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale doit être élu parmi les Etats d'Asie.

A cet égard, le Président du Groupe des Etats d'Asie m'a informé, le 13 septembre 1991, que son groupe a décidé de transmettre à l'Assemblée générale les candidatures de M. Abdalla Saleh Al-Ashtal, du Yémen, de M. Samir Shihabi, de l'Arabie saoudite et de sir Michael Somare, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret, et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

Les bulletins de vote sont en train d'être distribués. Je demande aux membres de bien vouloir utiliser uniquement ces bulletins de vote et d'y inscrire le nom de la personne pour laquelle ils souhaitent voter et non celui du pays. Les bulletins de vote contenant plus d'un nom ou seulement celui du pays seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président provisoire, M. Breitenstein (Finlande), M. Huaraka (Namibie), M. Munteanu (Roumanie) et M. Nardon (Suriname) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 11 h 25.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

<u>Bulletins déposés :</u>	152
<u>Bulletins nuls :</u>	1
<u>Bulletins valables :</u>	151
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	150
<u>Majorité requise :</u>	76
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
M. Samir Shihabi (Arabie saoudite)	83
Sir Michael Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	47
M. Abdalla Saleh Al-Ashtal (Yémen)	20

Ayant obtenu la majorité requise, M. Samir Shihabi est élu Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : J'adresse mes sincères félicitations à M. Samir Shihabi, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Shihabi assume la présidence.

DECLARATION DE M. SAMIR SHIHABI, PRESIDENT DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée et pour l'honneur que vous avez fait à mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite. Je remercie tous ceux qui m'ont appuyé pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, et j'espère que ceux qui ont voté autrement m'accorderont la coopération qui nous permettra à tous de nous acquitter de nos devoirs de la meilleure façon possible à la présente session, alors que, dans les relations internationales, le monde traverse une étape historique et délicate.

Du haut de cette éminente tribune internationale, j'ai l'honneur d'adresser au protecteur des deux Mosquées saintes, le Roi Fahd Bin Abdul Aziz Al-Saud, Roi de l'Arabie saoudite, qui veille à ses progrès et guide sa politique sage et éclairée, mes félicitations les plus sincères pour la grande confiance exprimée au Royaume d'Arabie saoudite, à son roi, à son gouvernement et à son peuple par la communauté internationale, telle qu'elle est représentée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

J'ai également le plaisir de féliciter le professeur Guido de Marco, Premier ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de Malte, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, pour les efforts intenses et très appréciés qu'il a fournis et pour le rôle exceptionnel qu'il a joué au cours de sa présidence.

Je voudrais également exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de mobiliser les ressources des Nations Unies pour atteindre les objectifs de la Charte et servir la communauté internationale; je lui souhaite plein succès. Je remercie également ses collaborateurs et les organismes qui oeuvrent avec lui pour les efforts importants et précieux qu'ils déploient.

Je saisis cette occasion, alors que l'Assemblée générale est sur le point de voter sur leur admission, de féliciter les sept nouveaux Etats Membres - la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, les îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie - et de leur souhaiter plein succès.

Le Président

Au cours des 46 années qui se sont écoulées depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a traversé avec succès les épreuves liées aux changements survenus dans les politiques internationales et à l'accroissement des problèmes régionaux et mondiaux. La scène mondiale ne serait pas la même aujourd'hui sans l'existence de l'ONU, active et efficace - quelles que soient les divergences d'opinion qui peuvent exister sur le degré de son efficacité.

Au cours des dernières années, nous avons assisté - et nous continuons d'assister aujourd'hui - à un net relâchement des tensions dans les relations internationales, particulièrement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, et à une transformation positive des attitudes de la plupart des Etats qui remplacent la politique de l'affrontement par celle de la coopération. Nous avons également pu observer les effets de ce relâchement des tensions sur l'accroissement de l'efficacité des Nations Unies et sur leur capacité d'appliquer une certaine discipline dans les relations internationales et de consolider la coopération internationale. Vous conviendrez certainement avec moi que le respect de la Charte des Nations Unies et l'application de ses principes par les Nations Unies et ses organes représentent les meilleures garanties pour l'avenir du monde, et le meilleur moyen de remédier aux carences du monde et à ses faiblesses politiques, économiques et sociales. L'Organisation des Nations Unies - avec toutes ses institutions et organisations - en réunissant et en canalisant les énergies de la coopération internationale pour répondre aux besoins humains par-delà les barrières et les limitations politiques, sociales et économiques, joue un rôle unique. Elle incarne l'espoir que l'humanité place dans ses générations futures pour résoudre ses problèmes politiques, économiques, sociaux, médicaux, écologiques, culturels, scientifiques et de sécurité. L'ONU représente aujourd'hui le point de convergence des intérêts, des idéaux, des règles, des législations et des lois. C'est la seule organisation qualifiée pour formuler et réaliser des concepts de grande portée, à l'échelle mondiale, qui permettent de répondre aux espoirs de ceux qui aspirent à un avenir meilleur. Elle constitue une nouvelle étape dans le développement de l'homme, qui est désormais indispensable.

A ce stade, certaines réalités fondamentales et indispensables au développement futur doivent être mises en relief. Je voudrais en mentionner

Le Président

quelques-unes. Nous savons que le nombre des pays les moins avancés, selon les critères des Nations Unies, s'est considérablement accru au cours des deux dernières décennies. Nous savons que le revenu par habitant dans les pays les moins avancés est inférieur à 300 dollars, alors que le revenu par habitant des pays développés est de 14 500 dollars. Nous savons que le niveau de vie en Afrique est revenu au niveau des années 60 et que le revenu réel en Amérique latine est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en 1970. Nous savons que 70 % de la production mondiale est consommée par 15 % de la population mondiale et que 23 % de la population mondiale gagne 85 % du revenu mondial. Nous savons que la charge du service de la dette assurée par les pays en développement dépasse le montant total de l'aide qu'ils reçoivent. Nous savons qu'un cinquième de la population des pays en développement souffre chaque jour de la faim, que 1,5 milliard de personnes sont privées des soins de santé de base, qu'un milliard d'adultes sont encore analphabètes et que plus de 14 millions d'enfants dans les pays en développement meurent chaque année avant l'âge de 5 ans. C'est là un sombre tableau des déséquilibres qui existent dans la société humaine et qui, si nous ne les affrontons pas d'urgence, perturberont l'équilibre dans tous les domaines.

Le Président

Au sein de l'Assemblée générale, ce rassemblement de haut niveau, des cultures internationales diverses, et différentes tendances politiques, économiques et sociales se rencontrent, et différentes compétences et capacités rivalisent et coopèrent, mues par une force unique et unies par un seul et noble objectif qui est la coordination des mécanismes de survie et de coexistence entre les différents Etats et nations.

Alors que nous nous fixons dans le contexte de la quarante-sixième session des objectifs à court terme destinés à assurer à tous un avenir meilleur, nous espérons que, dans un avenir proche, l'Organisation des Nations Unies deviendra un véritable creuset où se fondront les cultures des diverses nations et où s'harmoniseront leurs orientations intellectuelles diverses. En outre, nous espérons que l'individu moyen sentira que l'Organisation a une influence sur sa vie quotidienne et qu'elle est un phare pour son avenir, en plus du rôle plus large qu'elle joue en tant que cadre des relations réciproques entre les Etats et nations. Nous poserions ainsi les bases d'un effort à long terme.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, nous devons évaluer les capacités de l'Organisation des Nations Unies au sens large et les fonctions du Secrétariat en tant qu'organe exécutif, et étudier comment l'Organisation pourrait assumer ces responsabilités historiques et s'en acquitter par le truchement de cette assemblée vers laquelle le monde se tourne chaque année avec intérêt et beaucoup d'espoir.

La Charte des Nations Unies confère aux membres de vastes pouvoirs, mais elle leur impose aussi le devoir historique d'apporter leur soutien à l'Assemblée générale pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de véritable représentant de la coopération entre toutes les nations sur la base du principe de l'égalité souveraine et du partage des responsabilités.

Nous sommes heureux que l'occupation du Koweït ait pris fin et que la légitimité et la souveraineté aient été restituées à son gouvernement et à son peuple frère. Je voudrais mentionner ici avec satisfaction le rôle joué par les Nations Unies dans ce grand succès et adresser à l'Etat du Koweït, à Son Altesse l'Emir, au Gouvernement et au peuple koweïtiens, tous nos vœux de progrès, de prospérité, de paix et de stabilité.

Le Président

La tragédie de la Palestine et les droits du peuple palestinien obligent l'Organisation des Nations Unies à assurer qu'ils recouvrent pleinement leurs droits, conformément aux résolutions des Nations Unies et aux exigences de la Charte et du droit international. La communauté internationale doit oeuvrer pour la mise en oeuvre de ces résolutions car, en l'absence d'une solution basée sur la justice, la persistance du problème de la Palestine et du problème du Moyen-Orient constitue un danger dont toute personne réfléchie et responsable doit être consciente.

L'Organisation des Nations Unies continuera d'assumer ses responsabilités à l'égard du peuple sud-africain jusqu'à ce qu'il recouvre pleinement ses droits sur sa terre et tant que tous les effets et toutes les conséquences du régime d'apartheid en Afrique du Sud ne seront pas éliminées.

J'espère que l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général réussiront également à régler les autres problèmes qui subsistent et pour lesquels il est urgent de trouver une solution. Un tel résultat renforcerait la légitimité internationale de l'Organisation.

Ouvrons de concert, ouvrons de nouvelles perspectives de coopération permanente et d'efforts fructueux. Puissent l'ONU, son secrétariat et ses différentes institutions devenir les principaux bénéficiaires et acteurs de cette transformation historique des relations internationales, de sorte que le droit international devienne le cadre dans lequel les intérêts et les aspirations du monde entier se rencontreront. Il faut que, dans un proche avenir, les barrières sociales honteuses que nous avons condamnées soient éliminées et que nous appuyions les efforts sérieux entrepris pour réduire les douloureuses disparités économiques entre les personnes et les nations, de sorte que le revenu par habitant du Nord ne soit plus de 18 fois supérieur à celui du Sud. Nous devons assurer que le Nord et le Sud réduisent cet écart qui ne cesse de croître, en pensant à l'avenir lointain et se rendant compte des dangers qui résulteraient de l'inaction face à cet écart. Une course à la coopération productive doit remplacer la course aux armements, notamment par le transfert d'une grande partie des dépenses d'armement vers le domaine du développement et de la coopération. Nous devons en outre oeuvrer pour que les problèmes et questions d'ordre national et régional qui n'ont pu être résolus au cours des dernières décennies trouvent une solution dans le cadre d'une

Le Président

paix fondée sur la justice et la légitimité internationales, pour que les peuples qui ont souffert de l'injustice et qui ont été privés des droits qui sont les leurs en vertu du droit international aient maintenant l'occasion de les exercer, et pour que l'Organisation des Nations Unies et ses Membres s'acquittent de leurs obligations envers toutes les parties concernées. Nous avons pu voir récemment ce qu'une coopération internationale fondée sur un attachement sincère à la Charte peut accomplir pour établir un ordre mondial harmonieux.

Je remercie à nouveau les membres de l'Assemblée de la grande confiance qu'ils ont placée en moi et je les assure de ma détermination à oeuvrer sérieusement avec eux afin d'atteindre nos objectifs communs.

Que la paix soit avec vous.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Avant de suspendre la séance, je voudrais rappeler aux membres que la première séance plénière de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale reprendra cet après-midi à 15 heures, afin que nous puissions procéder à l'admission de nouveaux Etats membres. Je vais donc lever la première séance plénière et présider la première séance de chacune des sept grandes commissions afin de procéder à l'élection de leurs présidents. Immédiatement après, la deuxième séance plénière s'ouvrira pour l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.

La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à 15 h 15.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je veux que les Membres sachent que j'ai l'intention de commencer toutes les séances à l'heure. J'avais l'intention de reprendre celle-ci à 15 heures, et j'étais à la tribune à l'heure dite. Je prie instamment les membres d'être ponctuels.

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) DEMANDES D'ADMISSION (A/46/295, A/46/296, A/46/342, A/46/343, A/46/411, A/46/412, A/46/413)
- b) LETTRES DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/46/354, A/46/355, A/46/356, A/46/460)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/46/L.1 à A/46/L.6)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner les recommandations positives du Conseil de sécurité concernant l'admission de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des îles Marshall, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie à l'Organisation des Nations Unies.

Cette procédure spéciale a été précédemment appliquée afin de permettre aux Etats dont le Conseil de sécurité recommande l'admission à l'Organisation, si l'Assemblée générale donne une suite favorable à leur demande, de participer dès le début aux travaux de la session.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale décide de procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée (A/46/354). Il a également recommandé l'admission des Etats fédérés de Micronésie (A/46/355) et de la République des îles Marshall (A/46/356). Le Conseil de sécurité a en outre recommandé l'admission de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie (A/46/460).

Le Président

Les projets de résolution concernant l'admission de ces nouveaux Membres sont contenus dans les documents A/46/L.1 à A/46/L.6.

S'agissant du projet de résolution A/46/L.1 concernant l'admission de la République populaire démocratique de Corée et celle de la République de Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies, outre les pays dont la liste figure dans ce document, les pays suivants ont fait savoir qu'ils parrainaient également ce texte : Angola, Bhoutan, Bolivie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Cap-Vert, Cuba, Guinée équatoriale, Ethiopie, Gambie, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, République islamique d'Iran, Kenya, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Namibie, Nicaragua, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Yémen, Zaïre et Zimbabwe.

S'agissant du projet de résolution A/46/L.2 concernant l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies des Etats fédérés de Micronésie, outre les pays dont la liste figure dans ce document, les pays suivants ont fait savoir qu'ils parrainaient également ce texte : Brunéi Darussalam, Cameroun, Tchad, Cuba, Guatemala, Guinée-Bissau, Indonésie, Koweït, Malaisie, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie et Zambie.

S'agissant du projet de résolution A/46/L.3 concernant l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies des îles Marshall, outre les pays dont la liste figure dans ce document, les pays suivants ont fait savoir qu'ils parrainaient également ce texte : Brunéi Darussalam, Cameroun, Tchad, Cuba, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Indonésie, Koweït, Malaisie, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie et Zambie.

S'agissant des projets de résolution A/46/L.4, A/46/L.5 et A/46/L.6 concernant l'admission au sein de l'Organisation des Nations Unies de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie, respectivement, outre les pays dont la liste figure dans ces documents, les pays suivants ont fait savoir qu'ils parrainaient également ce texte : Bahreïn, Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Tchad, Congo, Cuba, Egypte, Gabon, Guatemala, Guinée-Bissau, République islamique d'Iran, Koweït, Malaisie, Mongolie, Panama, Pérou, Philippines, Sénégal, Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Zambie.

Nous allons tout d'abord examiner le projet de résolution A/46/L.1 concernant l'admission de la République populaire démocratique de Corée et celle de la République de Corée au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.1 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.1 est adopté (résolution 46/1).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je déclare donc la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée admises à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République populaire démocratique de Corée à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée est accompagnée à la place qui lui a été réservé dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je prie maintenant le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République de Corée à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Corée est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.2 concernant l'admission des Etats fédérés de Micronésie au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.2 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.2 est adopté (résolution 46/2).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent les Etats fédérés de Micronésie admis à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation des Etats fédérés de Micronésie à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation des Etats fédérés de Micronésie est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.3 concernant l'admission de la République des îles Marshall au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.3 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.3 est adopté (résolution 46/3).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je déclare par conséquent la République des îles Marshall admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole d'accompagner la délégation de la République des îles Marshall à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République des îles Marshall est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.4 concernant l'admission de la République d'Estonie à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.4 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.4 est adopté (résolution 46/4).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare donc la République d'Estonie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République d'Estonie à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République d'Estonie est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Le Yémen s'est porté coauteur du projet de résolution A/46/L.1 concernant l'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.5 concernant l'admission de la République de Lettonie à l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.5 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.5 est adopté (résolution 46/5).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare donc la République de Lettonie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République de Lettonie à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Lettonie est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/46/L.6 concernant l'admission de la République de Lituanie à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/46/L.6 par acclamation?

Le projet de résolution A/46/L.6 est adopté (résolution 46/6).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je déclare donc la République de Lituanie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la République de Lituanie à la place qui lui a été assignée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la République de Lituanie est accompagnée à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue en tant que Membres de notre organisation à la République populaire démocratique de Corée, à la République de Corée, aux Etats fédérés de Micronésie, à la République des îles Marshall, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie et à la République de Lituanie. Leur admission sera une source d'enrichissement pour les Nations Unies et accroîtra l'universalité de cette organisation mondiale. Je les félicite, ainsi que les Nations Unies, de leur admission et leur souhaite tout le succès possible dans la construction de la paix future.

Je donne maintenant la parole à M. Damaso-Obiang Ndong, de la Guinée équatoriale, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. NDONG (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur et un plaisir que d'être l'un des premiers orateurs à avoir l'occasion de vous féliciter pour votre élection à la présidence des travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage très mérité rendu à votre pays, l'Arabie saoudite, qui a non seulement enrichi les travaux des Nations Unies et de leurs divers organes au fil des années mais qui a également maintenu des relations productives et durables avec l'ensemble du continent africain.

Au nom du Groupe des Etats africains, j'ai le vif plaisir d'adresser nos plus chaleureuses félicitations tant aux gouvernements qu'aux peuples de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des îles Marshall, de la

M. Ndoug (Guinée équatoriale)

République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. L'admission de nouveaux Membres démontre le caractère universel de notre organisation et est la preuve de son désir d'accueillir en son sein tous ceux qui sont disposés à apporter leur contribution à la promotion des buts fixés par la Charte.

A sa façon, chacun de ces nouveaux Etats a déjà joué un rôle positif dans le cadre des institutions multilatérales et leur désir d'appartenir aux Nations Unies reflète l'évaluation positive faite des activités des Nations Unies sur le plan international. L'admission de ces Etats est également une preuve évidente du fait que l'atmosphère internationale s'est considérablement améliorée. Les événements survenus au cours de cette dernière décennie du XXe siècle augurent bien du XXIe siècle pour l'humanité.

M. Ndoug (Guinée équatoriale)

Nous, pays Africains, partageons vivement la joie qu'éprouvent ces nouveaux Membres des Nations Unies. Bien que l'Afrique compte le plus grand nombre d'Etats indépendants admis au sein de l'Organisation des Nations Unies au cours de la dernière décennie, certains de ces pays, comme la Namibie, n'ont été admis que l'an dernier. Néanmoins, nous espérons beaucoup que les négociations prévues en Afrique du Sud auront un dénouement positif. Le retour d'une Afrique du Sud démocratique à l'abri de l'apartheid sera une victoire de plus pour l'humanité.

La majorité des Etats africains jouissent de caractéristiques géographiques et politiques semblables à celles des nouveaux Membres des Nations Unies. Nous voulons avant tout que la compréhension règne entre toutes les nations du monde et que les réalisations de l'humanité se trouvent renforcées et préservées.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, Monsieur le Président, je désire vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis certain que, grâce à votre expérience, le succès viendra, sous votre direction, couronner les délibérations de la quarante-sixième session de l'Assemblée.

Au nom des Etats membres du Groupe des Etats d'Asie, j'ai l'honneur d'exprimer notre satisfaction au sujet de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des îles Marshall, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie. Ces nouveaux Membres entrent dans notre organisation au moment où les Nations Unies jouent un rôle plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et alors que les efforts de l'Organisation et de son secrétaire général à cet égard sont reconnus et appréciés. Nous sommes persuadés que les nouveaux Membres apporteront leur contribution en ce qui concerne l'application des principes de la Charte et qu'ils permettront aux Nations Unies de traiter de manière plus appropriée les différents défis qu'elles auront à relever.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Nous félicitons les nouveaux Membres et leur souhaitons tout le succès possible dans leurs nouvelles tâches. Nous espérons que, grâce à nos initiatives communes, les Nations Unies seront appelées à jouer un rôle plus actif en veillant à l'application de la primauté du droit dans les relations internationales.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. QUDQVENKO (Ukraine) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au moment opportun, le Président de la Rada suprême de l'Ukraine, M. Leonide Kravchuk, vous transmettra nos félicitations et vous exprimera notre satisfaction à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Néanmoins, je voudrais à ce stade vous présenter personnellement mes vœux les meilleurs à l'occasion de votre élection. Ma délégation est convaincue que votre vaste expérience vous mettra en mesure de guider l'Assemblée de façon remarquable dans ses futurs travaux.

En même temps, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont présenté leur candidature à ce poste.

En tant que Président actuel du Groupe des Etats d'Europe orientale, j'ai l'honneur, au nom des Etats membres de ce groupe, de transmettre nos chaleureuses félicitations aux Gouvernements et aux peuples de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des îles Marshall, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie, à l'occasion de l'admission de ces Etats en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis certain qu'aujourd'hui, en admettant en une fois sept nouveaux Membres, soit le nombre de Membres le plus élevé depuis 1960, notre organisation vit un événement extraordinaire et, certes, des plus heureux de son histoire. L'admission de chacun de ces Membres a été rendue possible grâce aux changements remarquables qu'ont subis les relations politiques internationales des quelques dernières années, qui laissaient présager la fin de la guerre froide et de l'affrontement. L'arrivée de nouveaux Membres est une preuve de plus de l'universalité de notre organisation et de son désir

M. Oudovenko (Ukraine)

d'accueillir tous ceux qui sont disposés à apporter leur contribution aux objectifs énoncés dans la Charte. Cela est particulièrement important aujourd'hui, au moment où les Nations Unies continuent à faire preuve de leur vitalité et à jouer un plus grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le règlement des crises régionales, tant anciennes que nouvelles, et dans la recherche de solutions en ce qui concerne les problèmes globaux auxquels l'humanité doit faire face.

Les pays au nom desquels je prends aujourd'hui la parole sont profondément satisfaits de l'admission des nouveaux Membres. Ceux-ci peuvent être certains que les Etats du Groupe d'Europe orientale développeront avec eux des relations qui favoriseront l'instauration d'un ordre international démocratique fondé sur les objectifs et principes des Nations Unies. Nous souhaitons plein succès à ces Membres et à leurs futurs représentants auprès des Nations Unies dans leurs efforts communs en vue de faire régner la compréhension et d'instaurer la coopération entre toutes les nations du monde ainsi que pour préserver et perfectionner les réalisations de notre civilisation. Nous sommes convaincus qu'ils apporteront une contribution positive en vue de la réalisation de ces nobles objectifs.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui va s'exprimer au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guyana, qui interviendra au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. INSANALLI (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, alors que nous inaugurons la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, permettez-moi de vous exprimer, au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux à l'occasion de votre élection à la présidence. Je voudrais en même temps exprimer officiellement ma profonde gratitude à votre prédécesseur à ce poste, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour les grands services qu'il a rendus à l'Organisation.

Bien que je ne sois pas astrologue, je n'hésite pas à prédire que votre mandat sera couronné de succès. Il est certain qu'avec l'entrée aujourd'hui d'une pléiade illustre d'Etats dans la constellation internationale, vous ne pouvez prendre vos fonctions sous de meilleurs augures. Nous sommes certains que ces Etats imprimeront à l'Organisation des Nations Unies un nouveau dynamisme et la pousseront dans la recherche de son objectif : l'universalité de sa composition. L'Assemblée ne peut par conséquent que profiter de leur entrée aux Nations Unies. En réalité, leur adhésion en ce moment historique témoigne de la vitalité et du dynamisme de notre organisation. Parvenue à l'apogée de son prestige, on peut dire maintenant que l'Organisation des Nations Unies constitue véritablement le Parlement des hommes, un parlement où un véritable débat peut s'épanouir et un large consensus se dégager. Grâce à une participation aussi accrue, il est permis maintenant d'espérer que l'Organisation joue à fond son rôle de catalyseur de promotion de la paix, de la sécurité et du développement.

Nous sommes particulièrement heureux de la présence parmi nous aujourd'hui des deux Corée - la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. Leur accession simultanée à l'Organisation prouve clairement leur bonne disposition à l'égard de la coexistence pacifique et de la coopération. Nous espérons que cette affinité favorisera le dialogue et la compréhension alors que toutes deux poursuivent l'objectif ultime de la réunification pacifique. Nous les félicitons du pas positif qu'elles viennent de franchir et nous leur demandons instamment de recourir au maximum à cette tribune pour renforcer leurs relations.

M. Lusaually (Guyana)

C'est grâce à la fin des accords de tutelle que les Etats fédérés de Micronésie et la République des îles Marshall sont maintenant des Membres à part entière de l'Organisation. Malgré leur petite taille, ces Etats prouveront, j'en suis certain, que ce qui est petit non seulement est beau mais possède beaucoup d'autres vertus. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec eux dans leurs efforts pour affirmer leur souveraineté et jouir des fruits de leur indépendance nouvellement acquise.

Enfin, faisant suite aux bouleversements survenus récemment en Europe, on a vu les Etats baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie émerger et réclamer leur admission en tant qu'Etats individuels. Il ne fait aucun doute que ces Etats apporteront eux aussi des perspectives et des idées nouvelles qui enrichiront nos futures délibérations et contribueront à la réalisation de nos objectifs communs.

Aux représentants de tous ces Etats qui, fièrement, occupent leur place parmi nous aujourd'hui, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes tend la main de l'amitié et leur souhaite la bienvenue. Nous les invitons à se joindre maintenant à nous dans la tâche que nous avons entreprise tous ensemble en vue d'édifier un monde meilleur non seulement pour nous mais pour les générations futures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte, qui interviendra au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Le fait que par votre entremise, l'Arabie saoudite, Membre important des Nations Unies, se trouve à la direction des travaux de l'Organisation en une étape aussi importante de son histoire revêt pour nous une grande signification.

Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, c'est avec une profonde satisfaction et un vif plaisir que je souhaite la bienvenue aux sept nouveaux Membres qui viennent d'entrer à l'Organisation. L'admission de nouveaux Membres est toujours un événement particulier pour l'Organisation. Elle marque un pas de plus dans le processus d'achèvement de l'universalité de notre organisation. Elle souligne l'attrait que continue

M. Camilleri (Malte)

d'exercer l'Organisation en tant que première instance internationale où les peuples du monde continuent de placer leurs aspirations à la paix et à la coopération. Elle nous rappelle qu'en dépit des nombreuses difficultés et divisions qui règnent au sein de la communauté internationale, le sentiment d'une communauté d'intérêts partagés au niveau mondial est lui aussi bien vivace.

Pour les nouveaux Etats qui viennent de se joindre à la famille des Nations Unies, cet acte constitue une affirmation importante de leur qualité d'Etats. Pour trois de ces nouveaux Membres - les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie -, l'occasion revêt une autre dimension. Il y a plus de 50 ans, ces Etats étaient déjà des membres respectés à part entière de la communauté internationale. En fait, en 1921, ils étaient devenus membres de la Société des Nations. Leur admission aujourd'hui à l'Organisation est donc davantage un retour qu'une nouvelle admission - un retour bienvenu qui ferme un chapitre triste et difficile de leur histoire. Nous nous réjouissons de cet événement, conscients qu'il reflète aussi le changement du climat des relations internationales, la disparition d'une ère d'affrontement stérile et dangereux et l'avènement d'un nouvel ordre fondé sur la confiance et la coopération.

L'admission de la République des îles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie marque l'achèvement avec succès des tâches confiées à l'Organisation il y a 44 ans, lorsque ces deux Etats ont été placés sous la tutelle des Nations Unies. Ils font maintenant partie d'un nombre impressionnant de petits Etats Membres des Nations Unies. A une époque, des doutes ont été émis quant à la capacité des petits Etats à occuper pleinement et de façon appropriée leur place au sein de la communauté internationale. Il y a longtemps que ces doutes se sont dissipés. Les petits Etats ont montré qu'ils sont réellement capables de contribuer utilement à la promotion de la bonne volonté internationale. Parfois, ils peuvent même jouer un rôle de pionniers - notamment dans la promotion et la recherche désintéressées d'idées nouvelles -, tâche que des Etats plus grands et disposant de ressources humaines et matérielles beaucoup plus importantes ne peuvent pas toujours se permettre d'entreprendre.

M. Camilleri (Malte)

La décision de la République démocratique de Corée et de la République de Corée de demander leur admission à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membres distincts constitue un acte rafraîchissant de foi dans le pouvoir réparateur de l'Organisation. Comme le montre l'expérience passée, ces Etats ont raison d'être confiants que leur admission à l'Organisation des Nations Unies contribuera à promouvoir le processus de la réconciliation nationale et de la réunification espérée.

Les sept nouveaux Membres entrent à l'Organisation à un moment critique de son évolution. Le nouvel ordre international offre à l'Organisation de nouvelles possibilités et de nouveaux défis, défis qu'elle a déjà commencé à relever avec succès. Mais on sait également que l'Organisation a hérité des quatre dernières décennies passées des structures, des attitudes et des procédures qui sont un fardeau pour elle et qui, à certains égards importants, ont pour effet d'entraver plutôt que d'aider le processus de délibération collective et de prise de décisions. On s'accorde à reconnaître qu'une revitalisation de l'Organisation s'impose si l'on veut qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations comme cela était envisagé au départ dans la Charte.

Toutefois, l'accord de principe qui existe sur cet objectif ne s'est toujours pas réalisé dans la pratique, tâche à laquelle, nous l'espérons, on commencera à s'attaquer durant la session qui vient de s'ouvrir. En souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres, nous le faisons avec la certitude qu'ils apporteront une nouvelle contribution aux efforts entrepris en commun pour relever ce défi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui interviendra en sa qualité de représentant du pays hôte.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à l'Assemblée ce matin. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler avec vous tout au long de la présente session de l'Assemblée générale dans le même esprit d'étroite coopération qui a toujours caractérisé les relations entre nos deux Etats, et ce depuis de nombreuses années.

M. Pickering (Etats-Unis)

Nous comptons aujourd'hui parmi nous trois nouveaux Etats Membres du continent européen et quatre de l'Asie de l'Est et du Pacifique. Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux sept nations qui viennent d'entrer dans la famille des Nations Unies.

M. Pickering (Etats-Unis)

D'Asie de l'Est, notre fidèle amie et alliée, la République de Corée, et la République populaire démocratique de Corée se joignent à nous en tant que nouveaux Membres. Les Etats-Unis sont heureux d'avoir parrainé leur admission aux Nations Unies et estiment que leur présence permettra d'accroître la stabilité et de réduire les tensions dans la péninsule coréenne et dans toute l'Asie du Nord-Est. Les Etats-Unis espèrent que l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée favorisera un dialogue permanent et accélérera le processus d'unification pacifique de la Corée conformément aux vœux de tous les Coréens.

C'est avec une grande satisfaction que nous souhaitons aussi la bienvenue en tant que nouveaux Membres des Nations Unies aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des îles Marshall. La transformation réussie de ces deux jeunes nations de territoires sous tutelle des Nations Unies en pays souverains désireux et méritant d'être admis aux Nations Unies réaffirme la valeur des Nations Unies. Les Etats-Unis, qui assumaient la tutelle des Nations Unies sur les Etats fédérés de Micronésie et la République des îles Marshall, sont très satisfaits de leur admission en tant que Membres. Nous leur adressons nos très sincères félicitations.

Enfin, et il s'agit à n'en pas douter d'un événement capital dans l'histoire des Nations Unies, les Etats-Unis sont très heureux de s'associer à l'ensemble de la communauté internationale pour souhaiter la bienvenue à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie au sein de la famille des nations pleinement indépendantes. Nous, aux Etats-Unis, n'avons jamais perdu l'espoir que les peuples d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie parviendraient à rejoindre la communauté des nations libres. Notre engagement à l'égard de leur cause n'a jamais faibli. Nous saisissons cette occasion pour affirmer notre engagement constant de coopérer avec les gouvernements démocratiquement élus et les peuples d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie afin de les aider à relever les nombreux défis qui les attendent.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir d'inviter le Premier Ministre adjoint de la République populaire démocratique de Corée, M. Kang Sok Ju, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. KANG Sok Ju (République populaire démocratique de Corée)

(interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à présenter les respects et les salutations amicales du Gouvernement et du peuple de la République populaire démocratique de Corée au Secrétaire général des Nations Unies, au Président de l'Assemblée générale et aux représentants de tous les Etats Membres des Nations Unies. Au nom de ma délégation, j'adresse mes chaleureuses félicitations à M. Samir Shihabi, qui vient d'être élu Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je tiens à adresser mes profonds remerciements aux représentants de tous les Etats Membres qui se sont employés sincèrement à appuyer notre admission aux Nations Unies, ainsi qu'aux représentants qui se sont félicités dans leurs déclarations de notre admission aux Nations Unies. Nous partageons avec tous les autres représentants notre joie à la suite de la décision unanime des Nations Unies de nous accueillir en leur sein.

Je crois que l'adoption unanime de notre demande d'admission comme Membres des Nations Unies reflète le vif intérêt que porte la communauté internationale à la péninsule coréenne, ainsi que les aspirations communes des Etats Membres à l'amitié et à l'harmonie entre toutes les régions et tous les pays du monde. C'est en même temps l'expression de ce qu'ils attendent de nous conformément à leurs souhaits.

Je pense que l'admission de notre pays aux Nations Unies revêt une importance significative en cette période particulière où les peuples du monde fondent davantage d'espoirs dans les Nations Unies et où, par conséquent, la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation se fait plus que jamais sentir. Ces dernières années, les Nations Unies ont remporté plusieurs succès tangibles dans leurs activités visant l'établissement de la paix et de la sécurité et la promotion de l'amitié et de la coopération entre les nations.

Aujourd'hui, cependant, alors que la situation évolue rapidement et que l'ère impose de nombreuses tâches, les Nations Unies doivent accroître leur rôle. Aujourd'hui, la communauté internationale est confrontée à une tâche importante : bâtir un monde libre, juste et pacifique. Afin d'édifier le nouveau monde auquel aspire l'humanité, il est nécessaire d'abolir l'ancien ordre international inique dans tous les domaines de la politique, de l'économie et de la culture et de créer un nouvel ordre international

M. Kang (République populaire
démocratique de Corée)

équitable. Il y a des pays grands et petits dans le monde, mais il ne saurait y avoir de pays importants et mineurs; il y a des nations développées et des nations moins développées, mais il ne saurait y avoir de nations destinées à dominer d'autres nations ou des nations destinées à être dominées.

Les Nations Unies doivent dans la mesure du possible s'acquitter de leurs responsabilités et remplir leur rôle en édifiant un nouvel ordre international fondé sur les principes du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires d'autres pays, de l'égalité et des avantages mutuels. Je tiens à assurer les membres que la République populaire démocratique de Corée, en tant qu'Etat Membre, demeurera fidèle aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et apportera sa contribution en participant activement aux activités des Nations Unies.

La politique étrangère du Gouvernement de notre république, qui repose sur les idéaux les plus fondamentaux d'indépendance, de paix et d'amitié, est en accord avec les buts et les idéaux de la Charte. Notre peuple a, dans sa vie quotidienne, fait l'expérience de la précieuse valeur de la paix, de l'unité et de la coopération, aussi les buts et principes des Nations Unies symbolisent-ils également les aspirations de notre peuple.

M. Kang (République populaire
démocratique de Corée)

La philosophie politique de notre Etat se fonde sur le concept de Juche, qui exige qu'en toutes choses la personne humaine soit au coeur de nos considérations, et que tout soit mis au service de la personne humaine. Le principe de Juche inspire les activités de notre Etat et le système que nous avons édifié est un socialisme axé sur l'être humain, en vertu duquel tout est mis au service des gens.

Notre système socialiste, qui a été choisi et édifié par notre peuple lui-même, jouit de son appui et de sa confiance absolus. Notre peuple s'enorgueillit du fait qu'il a édifié un socialisme qui lui est propre et il est déterminé à suivre invariablement cette voie.

Nous estimons que l'appui unanime apporté par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'admission de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation est l'expression de leur respect envers le choix de notre peuple.

Aujourd'hui, notre peuple s'efforce de réaliser la réunification indépendante et pacifique de la patrie. La réunification de la Corée n'est pas une simple question portant sur le destin de nos compatriotes mais c'est également une question urgente qui doit être résolue dès que possible dans l'intérêt de la paix en Asie et dans le reste du monde.

Le peuple coréen constitue une nation homogène qui a vécu au fil des générations sur un seul et même territoire, dans le cadre d'une histoire forgée par le temps, avec des traditions culturelles excellentes et une seule langue. Notre réunification nationale consiste à relier les artères artificiellement sectionnées de notre nation et à parvenir à la réconciliation nationale.

Je saisis cette occasion pour exprimer une fois de plus la ferme intention du Gouvernement de notre république de participer activement aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le souci de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde en instaurant la paix et en réalisant la réunification sur la péninsule coréenne.

Nous sommes convaincus que bien que le Nord et le Sud aient été admis séparément, aujourd'hui, à l'Organisation des Nations Unies, le jour viendra où notre nation occupera un seul siège à l'Organisation, grâce aux efforts concertés du peuple coréen et à la coopération des Etats Membres.

M. Kang (République populaire
démocratique de Corée)

J'espère que les Etats Membres qui tiennent à la justice et à la démocratie accorderont leur plus grande attention à la question de la réunification, qui concerne directement le destin de notre nation, et qu'ils apporteront leur coopération active en vue d'une solution rapide.

Fermelement convaincu que notre admission à l'Organisation des Nations Unies ouvrira des perspectives propices à un nouveau départ dans les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les Nations Unies, j'espère également que des mesures adéquates seront prises pour régulariser des relations antérieures anormales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, S. E. M. Lee Sang Ock à faire sa déclaration devant l'Assemblée.

M. LEE Sang Ock (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : A l'occasion de l'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies, je tiens à exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Corée, nos sincères remerciements à tous les Etats Membres des Nations Unies. Je voudrais également vous exprimer ma gratitude, à vous, Monsieur le Président, aux présidents des groupes régionaux et au représentant du pays hôte pour leurs chaleureuses paroles de bienvenue. Mes remerciements vont également au Gouvernement de l'Inde pour le rôle important qu'il a joué dans l'élaboration de la résolution 46/1. Enfin, je saisis cette occasion pour rendre un grand hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée.

Cette journée est mémorable pour le peuple coréen. La République de Corée, qui a vu le jour sous les auspices des Nations Unies il y a 43 ans, entre maintenant dans une nouvelle ère en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le chemin que nous avons parcouru a été long et pénible, et cette occasion est donc particulièrement émouvante pour nous.

Les efforts que nous avons déployés pendant de longues décennies pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui ont commencé dès la mise en place de notre gouvernement, ont été entravés par l'affrontement et les rivalités engendrés par la guerre froide. L'affrontement entre les Coréens s'est souvent étendu jusqu'au sein des instances de l'ONU. Le

M. Lee Sang Ock (République de Corée)

principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies a également été, parfois, soumis aux caprices de la sombre réalité politique internationale. Mais tout cela appartient désormais au passé. Aujourd'hui, nous repartons sur des bases nouvelles.

L'admission de la République de Corée intervient à un moment où l'ONU joue un rôle central dans l'élaboration d'un nouvel ordre international, et elle permettra certainement d'accélérer le processus actuel de rapprochement global. Nous saisissons avec enthousiasme cette occasion de devenir Membre des Nations Unies à ce moment important de l'histoire, et d'assumer les nouvelles responsabilités stimulantes qui nous incombent en tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Cette occasion est d'autant plus spéciale et importante que la République populaire démocratique de Corée a été admise en même temps que nous. Cela donne aux deux Corée l'occasion d'apporter des contributions positives aux Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la prospérité pour tous.

En outre, l'admission simultanée des deux Corée va certainement ouvrir un nouveau chapitre dans les relations intercoréennes en ouvrant une nouvelle voie importante de dialogue et d'échange. Nous espérons sincèrement que cette journée, qui correspond à la Journée internationale de la paix, marquera un nouveau départ et nous donnera la possibilité d'éliminer enfin de la péninsule de Corée les derniers vestiges de la guerre froide. Bien que nous soyons admis séparément à l'ONU, nous nous engageons dans cette noble assemblée à déployer des efforts résolus pour parvenir à l'unification pacifique de notre terre divisée.

Bien que la guerre coréenne de destruction réciproque se soit terminée il y a quatre décennies, la paix sur la péninsule coréenne demeure encore incertaine aujourd'hui. Dans notre région du monde règne plutôt une situation d'armistice instable, qui n'est ni paix ni guerre. L'affrontement militaire entre le Sud et le Nord reste inchangé. C'est pour cette raison que le Gouvernement de la République de Corée lutte, avant tout, pour empêcher le retour de la guerre sur son territoire et pour édifier à sa place une structure de paix permanente et solide.

M. Lee Sang Ock (République de Corée)

On dit souvent que la paix est indivisible. En effet, la paix sur la péninsule coréenne est inséparable de la paix et de la sécurité en Asie du Nord-Est ainsi que dans le reste du monde. Maintenant, même l'ordre vétuste qui régnait en Asie du Nord-Est n'est plus à l'abri de la tendance mondiale vers la réconciliation et la réforme, qui a permis le règlement d'un grand nombre de conflits régionaux dans le monde.

La déclaration solennelle des deux Corée d'accepter les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte montre que la structure de la guerre froide qui a dominé la péninsule coréenne pendant plus de quatre décennies est en train de changer radicalement. Notre politique envers le Nord nous a permis d'accélérer ces processus grâce à la normalisation de nos relations avec de nombreux pays anciennement socialistes, et en particulier à l'amélioration de nos relations avec les pays voisins. La réconciliation et la coopération finiront par venir à bout de l'affrontement et de la méfiance qui séparent les deux parties de la Corée.

Mon gouvernement a toujours mené une politique destinée à améliorer les relations entre les deux Corée. Dans la Déclaration présidentielle du 7 juillet 1988, mon gouvernement a proposé toute sa coopération afin de mettre un terme à la rivalité diplomatique stérile fondée sur l'affrontement entre la Corée du Sud et la Corée du Nord et a proclamé notre volonté de coopérer avec la Corée du Nord sur la scène internationale et dans l'intérêt du peuple coréen dans son ensemble. Dans le discours qu'il a prononcé dans cette salle le 18 octobre 1988, le Président Roh Tae Woo a présenté plusieurs autres mesures tournées vers l'avenir et destinées à favoriser la réconciliation et la réunification de la péninsule coréenne.

En se joignant simultanément à l'Organisation des Nations Unies, la Corée du Sud et la Corée du Nord viennent de faire un pas de géant. La confiance née du dialogue et de la coopération dans le cadre des Nations Unies nous rapprochera sans doute encore davantage d'une paix durable et, à terme, de la réunification. L'ONU nous fournit une excellente occasion de faire d'importants progrès dans ces efforts très stimulants.

Les Nations Unies ont une signification particulière pour le peuple coréen. Le Gouvernement de la République de Corée est né sous les auspices des Nations Unies en 1948. Lorsqu'en 1950 a éclaté la tragique guerre de

M. Lee Sang Ock (République de Corée)

Corée, les Nations Unies sont venues à l'aide de la République afin de défendre sa liberté et la paix. Les Nations Unies ont en outre aidé notre pays à se reconstruire et il a pu ainsi se relever de ses ruines et devenir un membre responsable de la communauté internationale.

Notre désir d'établir des liens d'amitié et de coopération avec toutes les nations du monde nous a amenés à entretenir des relations diplomatiques avec plus de 150 nations. Une croissance régulière dans le secteur économique et dans d'autres secteurs renforce encore ces relations. Aujourd'hui, la République de Corée est un membre important de la communauté mondiale dans les domaines politique, économique, commercial et culturel, et dans d'autres encore. Le succès économique est dû aux liens étroits qui nous unissent à la communauté internationale. Cette interdépendance et cette relation de coopération mutuelle seront sans doute encore renforcées par notre admission à l'Organisation des Nations Unies.

La République de Corée joue déjà un rôle actif dans de nombreuses organisations internationales en tant que membre à part entière, et notamment dans 15 institutions spécialisées de l'ONU. Notre politique étrangère se fonde sur les buts et principes des Nations Unies. Nous respectons les diverses résolutions des Nations Unies. Même en tant qu'observateur, la République de Corée a toujours respecté la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et contribué aux activités de l'Organisation. Maintenant qu'il en est devenu Membre à part entière, mon pays est disposé à redoubler d'efforts en vue de promouvoir les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours des dernières décennies, la République de Corée a surmonté d'énormes difficultés et relevé d'énormes défis pour devenir un nouveau pays industrialisé, doté d'une démocratie libérale et d'une économie de marché. Forts de notre expérience passée, nous apporterons notre humble contribution aux diverses activités importantes des Nations Unies, non seulement à celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le désarmement et la limitation des armements, mais également à celles du développement économique et social, des droits de l'homme, de l'environnement, de la lutte contre l'abus des stupéfiants et à d'autres activités de portée mondiale.

M. Lee Sang Ock (République de Corée)

Une fois encore, je voudrais remercier très sincèrement tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont appuyé et accueilli chaleureusement l'admission de la République de Corée aux Nations Unies. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la République populaire démocratique de Corée, aux Etats fédérés de Micronésie, à la République des îles Marshall, à la République d'Estonie, à la République de Lettonie et à la République de Lituanie, et les féliciter de leur admission à l'Organisation.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre volonté d'œuvrer étroitement avec l'ONU afin de forger un nouvel ordre mondial où prévaudront la liberté, l'égalité, la prospérité, la justice et le droit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir d'inviter le Président du Congrès des Etats fédérés de Micronésie, M. Jack Fritz, à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. FRITZ (Etats fédérés de Micronésie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un honneur tout particulier pour moi de vous féliciter, dans le premier discours que prononce mon pays au sein de cette instance, de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que grâce à votre expérience et à votre direction avisée, vous nous aiderez dans l'examen de nombreuses questions difficiles qui seront abordées à cette session pour améliorer le sort de l'humanité. Je me joins également aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter les autres pays qui sont devenus Membres des Nations Unies aujourd'hui.

C'est avec un profond sentiment de satisfaction que j'exprime, au nom du peuple des Etats fédérés de Micronésie, notre profonde reconnaissance et nos remerciements sincères pour la décision qui a été prise ici aujourd'hui concernant notre pays, et plus particulièrement pour la décision historique prise par l'Assemblée générale d'admettre les Etats fédérés de Micronésie parmi les Membres de cette organisation mondiale. Tous les Membres qui ont si courtoisement reçu nos représentants ces derniers mois seront toujours assurés de notre reconnaissance.

M. Frits (Etats fédérés de Micronésie)

Je dois également remercier, bien sûr, les membres du Conseil de sécurité pour leur avis favorable, dont dépendait notre admission à l'ONU. Enfin, la délégation américaine ainsi que les délégations de tous les Membres qui ont parrainé le projet de résolution proposant l'admission de mon pays peuvent compter sur notre éternelle reconnaissance.

M. Frita (Etats fédérés de Micronésie)

Il y a quelque 45 ans, cette organisation mondiale a été créée pour que cette entité universelle finisse par compter en son sein tous les peuples épris de paix qui acceptent la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, quels que soient l'importance de leur population, leur puissance militaire ou leur niveau de développement économique. C'est sur cette toile de fond et avec un profond sentiment de satisfaction que je prends la parole dans cette salle pour accepter officiellement la décision de l'Assemblée concernant notre admission et pour réaffirmer notre attachement aux principes des Nations Unies.

Pour tous les citoyens des Etats fédérés de Micronésie, cette occasion est une source de grande joie et de profonde émotion puisqu'un vieux rêve s'est enfin réalisé. Nous sommes certes une jeune nation, mais notre processus de développement politique et d'autodétermination a demandé de longues années d'ajustement et de préparation au niveau interne ainsi que de longues années d'efforts à l'extérieur. Même lorsque notre pays était encore en formation, nous avions pour objectif de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies en raison de notre immense désir de vivre en paix et d'éviter de connaître à nouveau les ravages d'un conflit armé. Tous ceux qui, comme nous, ont souffert de guerres qu'ils n'avaient pas provoquées doivent avoir le plus grand respect pour le système des Nations Unies et un profond désir d'en faire partie.

Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de l'aide qu'elle nous a apportée par le biais du système de tutelle. Mais nous sommes également impatients de faire entendre notre propre voix pour promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies. Maintenant que nous avons atteint cet objectif, nous sommes plus décidés que jamais à endosser en toute confiance nos responsabilités.

A cet égard, je suis reconnaissant des paroles aimables prononcées par le Président du Conseil de sécurité à l'occasion de l'adoption, par le Conseil, de sa résolution 703 (1991) recommandant l'admission de mon pays à l'Organisation des Nations Unies. Le Président a dit ce qui suit :

"Les Etats fédérés de Micronésie contribueraient de manière éminemment personnelle, grâce à leur apport novateur et à leur vision originale de la réalité mondiale, à la réalisation des conceptions sur lesquelles nous

M. Fritz (Etats fédérés de Micronésie)

nous sommes fondés jusqu'ici, et dont beaucoup, comme le savent fort bien tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, doivent être mises à jour." (S/PV.3002, p. 3)

Il sera peut-être difficile de répondre à l'attente du Conseil de sécurité, telle que l'a formulée son président dans le passage que je viens de citer, mais je suis certain qu'en combinant des idées nouvelles et l'expérience de ceux qui se sont déjà distingués à l'Organisation, il sera possible d'envisager sous un nouveau jour les problèmes mondiaux actuels.

Pour notre part et comme modeste commencement, nous apporterons à cette tâche une expérience neuve, mais pas insignifiante, de la communauté internationale. Avant ce jour, les Etats fédérés de Micronésie avaient déjà établi des relations officielles avec 23 pays; participé activement aux affaires de la région du Pacifique par le biais du Forum du Pacifique Sud et d'autres organisations intergouvernementales; adhéré à l'Organisation de l'aviation civile internationale et à l'Organisation mondiale de la santé, toutes deux institutions spécialisées des Nations Unies; et souscrit à un certain nombre de conventions multilatérales importantes comme les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et sur les relations consulaires. Nous nous sommes en outre vivement intéressés à plusieurs questions universelles d'importance capitale pour nos îles et nous participons activement, dans la limite de nos ressources, aux travaux du Comité intergouvernemental de négociation pour une convention-cadre sur les changements climatiques et à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Nous espérons apprendre de ceux présents ici comment apporter notre pierre à l'édifice. Nous nous engageons à oeuvrer avec tous les Membres à la promotion des principes de l'Organisation, en traduisant dans les faits notre foi profonde dans les principes de l'Organisation, foi qui est aussi exprimée dans le préambule de la Constitution de mon pays. Ces principes, je le crois, expriment aussi l'essence de l'engagement que nous venons de prendre envers la Charte de cette grande organisation. On peut lire ce qui suit dans notre constitution :

"Nous affirmons notre désir commun de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie, de préserver l'héritage du passé et de protéger la promesse

M. Frita (Etats fédérés de Micronésie)

de l'avenir. Nos ancêtres, qui ont fait de ces îles leur foyer, n'ont déplacé personne. Nous, nous n'aspirons pas à avoir d'autre patrie que celle-ci. Ayant connu la guerre, nous aspirons à la paix. Ayant été divisés, nous voulons l'unité. Ayant été dominés, nous recherchons la liberté. Nous offrons à toutes les nations ce que nous attendons d'elles : la paix, l'amitié, la coopération et l'amour pour l'humanité à laquelle nous appartenons tous."

A partir d'aujourd'hui l'esprit d'universalité englobe enfin mon peuple. Nous sommes humbles, nous sommes fiers et nous sommes véritablement reconnaissants.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter S. E. l'honorable Tom Kijiner, Ministre des affaires étrangères de la République des îles Marshall, à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. KIJINER (Iles Marshall) (interprétation de l'anglais) : Je suis ici aujourd'hui pour exprimer la joie profonde et la reconnaissance du Gouvernement et du peuple de la République des îles Marshall en cette occasion de notre admission symbolique dans la famille des nations et de notre inclusion dans le système politique mondial. Nous remercions chaque membre de cette grande assemblée de nous avoir accordé cette reconnaissance et de nous avoir réservé un accueil si chaleureux.

Nous adressons nos félicitations au nouveau Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Samir S. Shihabi, et lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

M. Kainer (Iles Marshall)

Aujourd'hui marque une occasion de la plus haute importance dans l'histoire de mon peuple. Pendant des siècles nous n'avons pas pu contrôler notre destin. Notre identité a été ignorée; en effet notre existence même en tant que membre distinct de la famille des nations était inconnue du monde au-delà des rives de nos petites îles dispersées.

Au cours des 50 dernières années, alors que tant d'autres pays réaffirmaient leur identité nationale sur la scène mondiale, nous avons émergé des profondeurs de la destruction et du désespoir du champ de bataille de la seconde guerre mondiale, pour jouir de la dignité relative d'un pupille du système de tutelle de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons beaucoup à l'Organisation et aux Etats-Unis qui, en tant que puissance administrante en vertu de l'Accord de tutelle, nous ont encouragés, nous ont aidés à construire une société moderne sur la base d'idéaux démocratiques, de nos traditions et de notre culture, et permis de connaître ce jour.

Nous sommes un petit pays, tant par la taille que par le nombre d'habitants, nous avons peu de ressources matérielles, et nous sommes isolés du reste du monde. Nous sommes rassurés, réconfortés et encouragés par la volonté de la communauté internationale de nous accueillir au sein de la communauté mondiale en dépit des milliers de kilomètres d'océan Pacifique qui nous séparent.

Nous, peuple de la République des îles Marshall, déclarons de tout coeur notre allégeance aux idéaux et aux objectifs de la Charte des Nations Unies. C'est avec fierté que nous prenons place ici en tant que nouveau Membre, et nous espérons fermement pouvoir, avec les autres Membres, jouer un rôle dans la promotion de la paix mondiale, du progrès et de l'entente.

Enfin, nous nous associons aux autres Membres de l'Organisation afin d'assurer notre propre prospérité future et celle de toutes les nations du monde.

ALLOCUTION DE M. ARNOLD RÜUTEL, PRESIDENT DU CONSEIL SUPREME DE LA REPUBLIQUE D'ESTONIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président du Conseil suprême de la République d'Estonie.

M. Arnold Rüütel, Président du Conseil suprême de la République d'Estonie, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter au Président du Conseil suprême de l'Estonie, M. Arnold Rüütel, la bienvenue aux Nations Unies et de l'inviter à prendre la parole à l'Assemblée générale.

M. RÜUTEL (Estonie) (parle en estonien; interprétation d'après un texte officiel anglais fourni par la délégation) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la quarantième-sixième session de l'Assemblée générale. Je voudrais vous remercier de votre accueil chaleureux et saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité qui, à l'unanimité, ont appuyé l'admission de l'Estonie au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais en particulier remercier les délégations de la France et du Royaume-Uni, et tous ceux qui ont appuyé le projet de résolution sur l'admission de l'Estonie, ainsi que tous les pays qui ont appuyé notre demande d'admission.

Pour moi, c'est un plaisir de me présenter ici, aux Nations Unies, en tant que représentant d'un Etat qui a de nouveau accédé à l'indépendance et qui était autrefois membre à part entière de la Société des Nations. Je suis certain qu'après avoir rétabli avec la communauté internationale ces liens qui avaient été rompus il y a quelque 50 années, nous allons pouvoir de nouveau contribuer à l'édification de la sécurité collective dans le monde.

De toute évidence, un sujet de préoccupation est celui des relations futures de l'Estonie avec son voisin, l'Union soviétique. Soyez assurés que ces relations seront absolument amicales, ce qui est tout à fait logique. Nous avons été voisins pendant très longtemps. La Russie soviétique a été le premier pays à reconnaître l'indépendance de l'Estonie en 1920. Cette nouvelle reconnaissance, si vous voulez, de l'Estonie par l'URSS nous permet de renouer des relations dans un esprit de confiance mutuelle et d'association égale, reposant sur des relations normales d'Etat à Etat. Je tiens à souligner que de telles relations dépendent beaucoup de l'évolution des forces et des traditions démocratiques en Russie et en Union soviétique. Par conséquent, nous sommes tout particulièrement intéressés par une Union soviétique stable au plan économique et politique.

M. Rüütel (Estonie)

La question des droits de l'homme est de première importance pour les Estoniens. La liberté et les droits de l'homme sont, après tout, la raison du combat de ma nation. Quelques Membres des Nations Unies ont naturellement exprimé leur souci sur la façon dont l'Estonie respectera les droits de l'homme de la grande minorité des non-Estoniens qui ont été amenés dans mon pays pendant la période intérimaire de non-indépendance. Je tiens à déclarer catégoriquement ici, que l'Estonie continuera, selon sa tradition, de respecter les droits de ses minorités, comme elle l'a fait pendant l'entre-deux-guerres, lorsque les propres garanties constitutionnelles des droits des minorités en Estonie ont été jugées exemplaires par la Société des Nations. Le fait que, dans la Déclaration de souveraineté de novembre 1988, notre parlement a ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme témoigne de notre fidélité à ces traditions.

Je peux vous assurer que nous sommes plus que jamais résolus à défendre les droits de l'homme, et nous invitons les Nations Unies à participer à la vérification du respect de ces droits par l'Estonie. Ensemble avec nos voisins, la Lettonie et la Lituanie, nous venons d'émerger d'une longue période de 50 ans pendant laquelle le respect des droits de l'homme n'a pas été satisfaisant. Comme notre expérience l'a tristement montré, une mauvaise compréhension des droits de l'homme de la part de certains peut conduire à la situation où, par exemple, l'élimination de certains privilèges est qualifiée de violation des droits de l'homme. Des minorités mécontentes ou opprimées, souvent encouragées par des puissances extérieures, ont longtemps été une source majeure de conflit international. Par conséquent, on peut constater que l'Estonie est résolument favorable au strict respect des conventions internationales et de celles des Nations Unies à ce sujet.

M. Rüütel (Estonie)

Il y a une troisième question que j'aimerais aborder ici : il s'agit de la sécurité. Quelle est la place de l'Estonie dans le nouvel ordre mondial? Qu'il me soit permis tout d'abord de dire que nous sommes favorables à l'établissement de liens solides avec tous les pays. L'époque des blocs est révolue, et nous ne voyons aucune raison de nous ranger d'un côté ou d'un autre étant donné qu'il n'y a plus de côtés.

Nous sommes très préoccupés par le nombre important de soldats étrangers qui se trouvent actuellement en territoire estonien. Nous espérons que, comme dans le cas de la Pologne, de la Hongrie, de l'ancienne République démocratique allemande et de la République fédérale tchèque et slovaque, ces questions seront rapidement réglées par des négociations. J'espère que la communauté internationale participera activement à la solution de ce problème délicat. Nous espérons également que le mouvement qui continue de se faire sentir en faveur du désarmement en Europe permettra à l'Union soviétique de signer, aussi rapidement que possible, un accord sur le retrait des troupes soviétiques du territoire estonien.

Qu'il me soit permis de dire pour terminer que c'est un honneur pour l'Estonie de se trouver ici, rétablie dans sa place légitime en tant que membre à part entière de la communauté internationale des Etats-nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil suprême de la République d'Estonie de la déclaration qu'il vient de prononcer et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

ALLOCUTION DE M. ANATOLIJS GORBUNOV, PRESIDENT DU CONSEIL SUPREME DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil suprême de la République de Lettonie.

M. Anatolijs Gorbunovs, Président du Conseil suprême de la République de Lettonie, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil suprême de la République de Lettonie, M. Anatolijs Gorbunovs, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. GORBUNOV (Lettonie) (parle en letton; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : La justice a triomphé. La communauté internationale a retrouvé les membres de sa famille - la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie - qu'elle avait perdus au cours de la seconde guerre mondiale. Nous sommes enfin revenus de la guerre.

Les anciens Etats membres de la Société des Nations reviennent à l'édifice maintenant connu sous le nom d'Organisation des Nations Unies, et le monde est riche de trois nations de plus. Et en rendant leur liberté aux Etats baltes, l'Union des Républiques socialistes soviétiques est devenue elle-même plus libre.

Comme chacun sait, le 24 août, trois jours après la victoire de la démocratie, la République de Lettonie a été reconnue en tant qu'Etat indépendant par un décret du Président de la Russie. Cet acte juridique a entraîné la reconnaissance en masse de la part de la communauté internationale. Nos amis du monde entier pouvaient exprimer en termes de droit ce qu'ils ressentaient jusque-là au plus profond de leur coeur.

Nous remercions toutes les nations qui ont facilité la reconnaissance de l'indépendance de la Lettonie et qui n'ont pas hésité à rétablir avec elle des relations diplomatiques.

Le 6 septembre, la Lettonie a été reconnue en tant qu'Etat indépendant par l'Union soviétique qui, ce faisant, a déclaré juridiquement la Lettonie sujet de droit international - acte de la plus haute importance. Il reste encore beaucoup à négocier concernant nos relations bilatérales. Les conséquences du pacte criminel conclu entre Staline et Hitler n'ont pas toutes disparu aujourd'hui en Lettonie; les unités des forces armées de l'Union soviétique sont toujours stationnées illégalement sur notre territoire, et de nombreuses autres questions, y compris le statut des biens confisqués illégalement, doivent être réglées.

Ayant retrouvé son indépendance, la Lettonie assume de nouvelles responsabilités. Aujourd'hui, en raison des politiques de russification poursuivies par l'ancien régime, les Lettons - l'une des nations baltes qui aient survécu - sont sur le point de devenir une minorité dans leur propre patrie.

M. Gorbunovs (Lettonie)

Parallèlement, la nation qui possède de nouveau maintenant un Etat, avec des pouvoirs constitutionnellement et démocratiquement élus, doit garantir les mêmes droits à toutes les minorités nationales et à tous les individus, quelles que soient leurs origines ethniques et leurs croyances idéologiques.

S'agissant de la situation actuelle, le seul responsable est le régime totalitaire autrefois au pouvoir. Où faut-il rechercher la solution? Elle ne pourra être réalisée que par des discussions démocratiques ainsi que par l'élaboration et l'adoption de lois justes. Nous avons pour devise que les objectifs démocratiques ne peuvent être atteints que par des moyens démocratiques.

Aujourd'hui, la Lettonie a besoin que la communauté internationale lui fournisse un soutien moral, financier et économique pour pouvoir mettre en place des infrastructures axées vers la libre économie de marché. Je tiens à assurer les membres de l'Assemblée qu'ayant organisé notre vie économique et l'ayant intégrée dans l'échange international économique et culturel, nous n'oublierons pas nos dettes et nos obligations.

La Lettonie est un pays qui, par la volonté de Dieu lui-même, a toujours servi de voie de communication entre l'Est et l'Ouest. Dans cette région géopolitique de démocratie, d'économie et de valeurs humanitaires reliant l'Est et l'Ouest, nous sommes prêts à assumer de nouvelles obligations et à faire face à nos responsabilités.

Le peuple et l'Etat de Lettonie partagent une expérience historique amère dont nous avons tiré de très nombreux enseignements. Que ce soit notre contribution à l'expérience de l'humanité tout entière!

La façon non violente et démocratique dont notre Etat s'est acheminé vers l'indépendance a conféré à la Lettonie le droit de devenir Membre des Nations Unies.

La Lettonie s'acquittera des devoirs et des obligations qui vont de pair avec la qualité de Membre des Nations Unies, et ce, dans le respect des principes moraux et éthiques éternels que nous partageons. Les traditions démocratiques qui étaient celles de la Lettonie entre les deux guerres étaient enracinées dans les mêmes principes auxquels la Société des Nations Unies avait souscrit elle aussi. Il est donc symboliquement important de rappeler

M. Gorbunova (Lettonie)

aujourd'hui qu'en septembre 1921, il y a exactement 70 ans de cela
aujourd'hui, la Lettonie devenait membre de la Société des Nations.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion solennelle pour féliciter
la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les
Etats fédérés de Micronésie, la République des îles Marshall, la République
d'Estonie et la République de Lituanie à l'occasion de leur admission à
l'Organisation des Nations Unies, et d'exprimer l'espoir qu'étant devenue, en
même temps que les autres Etats nouvellement admis, un membre de droit de
l'Organisation des Nations Unies, la Lettonie respectera fermement les
principes démocratiques de l'Organisation et apportera sa contribution à la
réalisation des idéaux sacrés de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil suprême de la République de Lettonie de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

ALLOCUTION DE M. VYTAUTAS LANDSBERGIS, PRESIDENT DU CONSEIL SUPRME DE LA REPUBLIQUE DE LITUANIE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil suprême de la Lituanie.

M. Vytautas Landsbergis, Président du Conseil suprême de Lituanie, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président du Conseil suprême de la République de Lituanie, M. Vytautas Landsbergis, et de l'inviter à faire sa déclaration à l'Assemblée.

M. LANDSBERGIS (Lituanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes très chaleureuses félicitations. (L'orateur poursuit en lituanien; texte anglais fourni par la délégation)

Les états indépendants du monde qui ont créé et façonné les Nations Unies accueillent aujourd'hui parmi eux la Lituanie.

La Lituanie est une vieille nation européenne qui achève son 18e siècle et dont les voisins l'ont par deux fois effacée de la carte au cours des deux derniers siècles. Mais aujourd'hui, tel le Phénix mythique, elle renaît de ses cendres.

Non seulement la Lituanie est bien née à nouveau de ses cendres et des ravages de la seconde guerre mondiale, mais aussi des souffrances et des luttes de son peuple, grâce à son labeur et à sa foi.

En quoi pouvions-nous placer notre foi ces dernière décennies alors que la coercition brutale et le pragmatisme cynique ont contraint tant de gens à ne croire en plus rien dans ce monde?

Nous croyions en des choses simples, fondamentales, devrais-je dire : la vérité et la justice. Nous pensions que le préjudice et l'injustice pourraient durer des années, des décennies ou plus, mais qu'ils ne pourraient à jamais durer.

Tandis que nous assistions à des actes criminels et à une dégénérescence, que des vies et des foyers étaient arrachés à des centaines de milliers de

M. Landsbergis (Lituanie)

personnes, dans nos coeurs brûlait la flamme de notre foi inébranlable en une justice ultime.

Beaucoup pensaient que cette justice et ce bien indestructible sont les attributs de Dieu, mais ils peuvent très bien constituer l'essence du coeur de l'homme, du monde et de l'Être que l'on a appelé Dieu.

Nous vivons à une époque et dans un monde où n'importe quoi peut être tourné en dérision. Lorsque le peuple lituanien s'est accroché à la conviction que l'indépendance serait regagnée et a eu l'audace de le déclarer, beaucoup ont affiché un sourire cynique, estimant qu'à moins d'être appuyé par des chars et des missiles, notre droit à l'indépendance n'avait aucun sens, qu'il ne s'agissait que d'un simple bout de papier.

Le monde ressemblait à un lieu très triste dont la plupart des membres les plus puissants pensaient qu'en déchirant le papier sur lequel avait été inscrit ce droit, celui-ci disparaîtrait.

Il est bon que tout le monde n'ait pas pensé de la sorte et que la Lituanie n'ait ni fléchi, ni désespéré. Notre foi dans des droits inhérents et dans la justice et notre rejet de la peur et du mensonge nous ont rendus plus forts que les chars et les missiles. C'est toujours dans un esprit de liberté que nous sommes parvenus à apporter la liberté politique à notre nation.

Lorsque nous étions menacés par la force, nous nous rassemblions et chantions, et lorsque nous rentrions chez nous, nous accomplissions patiemment notre dur labeur. Nous avons rejeté les actes de violence et n'avons pas cédé à la provocation. Nous avons accumulé une expérience politique encore inconnue que nous pouvons maintenant partager, et de cette expérience une leçon peut être tirée : si quelqu'un peut mener une existence morale, pourquoi une politique morale ne pourrait-elle gouverner le monde? Si quelqu'un peut dire la vérité, pourquoi ne pas laisser la vérité gouverner la politique?

La fin du deuxième millénaire, qui est proche selon le calendrier chrétien, met un terme au siècle le plus sanglant et le plus pervers. Le plus grand fléau - le culte de la haine et du mensonge dont l'argument principal était la violence - bat désormais en retraite et se désagrège. Il est presque inquiétant de songer que maintenant la vérité et l'amour naissent de ce désert de violence.

M. Landsbergis (Lituanie)

Je ne sais pas si l'espoir de paix de l'humanité est une chimère, mais je voudrais croire que les prophéties de l'Apocalypse ne se réaliseront pas cette fois, que Caïn repose en paix, et je voudrais croire que la Lituanie nous a aidés à nous rapprocher du seuil de l'espoir.

Qu'il me soit permis de faire une analogie avec la campagne lituanienne.

L'apiculteur occupe une place de choix dans la culture lituanienne. Parce qu'il est inoffensif, ses abeilles ne lui font aucun mal. Lorsque l'apiculteur reçoit des invités, si eux aussi sont inoffensifs, ils ne seront pas inquiétés et on leur offrira du miel à table.

C'est comme cela que je veux penser à la Lituanie aujourd'hui, alors qu'elle naît une fois encore d'une apparente non-existence pour accueillir à sa table un monde éclairé.

Une grande famille dans un pays et une famille de familles dans un petit monde : tel est le genre d'avenir que nous sommes résolus à façonner.

Nous voudrions accroître le nombre des zones exemptes d'armes nucléaires et les régions de confiance particulière, mais aujourd'hui notre joie est tempérée par la présence de militaires étrangers qui sont entrés dans notre pays en 1940 et pour le retrait rapide desquels nous recherchons le soutien des Nations Unies.

Nous n'éprouvons aucun sentiment d'hostilité ou de vengeance à l'égard de nos voisins. Nous sommes en train d'édifier un état démocratique où chacun aura sa place et où chacun jouira de la liberté, un état fondé non pas sur les droits de chaque nationalité mais sur les droits de l'homme, sur le droit à la dignité humaine, et non pas sur son nom, sa langue ni sa culture.

(L'orateur s'exprime en anglais)

Telle est la responsabilité de la Lituanie envers elle-même et envers la communauté des nations, que nous accueillons à bras ouverts.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président du Conseil suprême de la République de Lituanie de sa déclaration.

J'annonce que les drapeaux de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, des îles Marshall, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie seront hissés au

Le Président

ccurs d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués immédiatement après que sera levée la 2e séance plénière de l'Assemblée générale cet après-midi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Comme il a été annoncé ce matin, immédiatement après cette séance plénière les grandes commissions vont se réunir en vue de procéder à l'élection de leurs présidents, puis la 2e séance plénière sera convoquée en vue de procéder à l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 17 h 10.